

« Entre landes et tourbières »

Bulletin de liaison
du site Natura 2000

Tourbières et fonds tourbeux de
Bonfond et Péret Bel-Air

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



n°05

Avril 2017

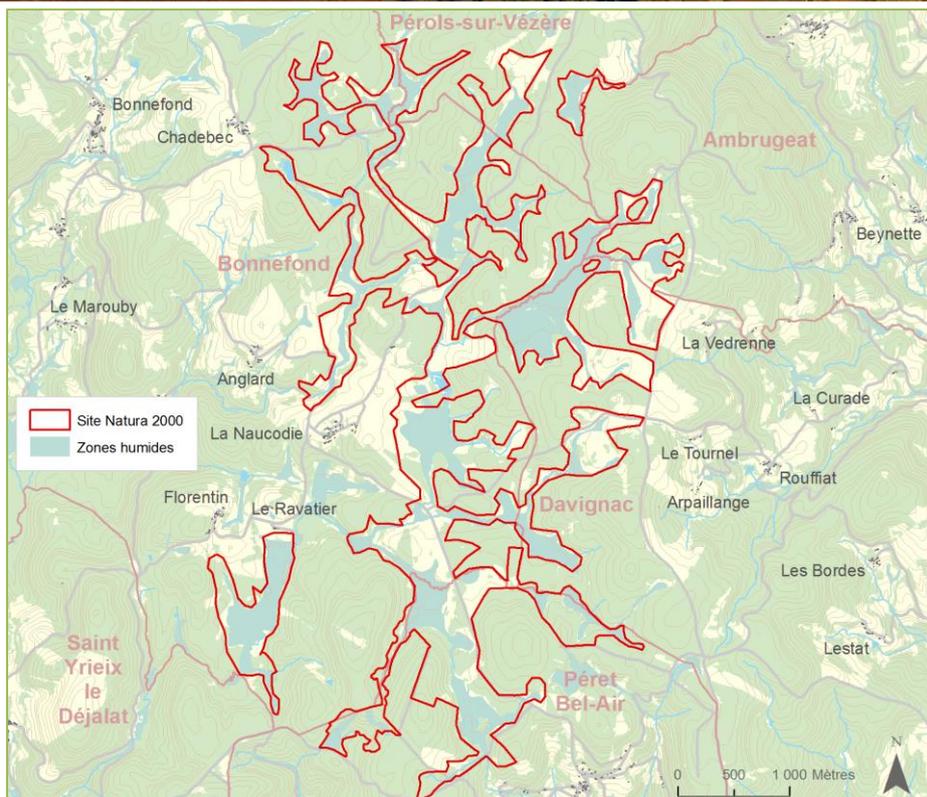
L'Édito du Président du comité de pilotage

Avec l'arrivée des beaux jours, la faune et la flore sortent de leur léthargie. Mais comment ont-elles passé l'hiver dans le froid ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans cette 5^{ème} édition de « Entre landes et tourbières ».

Par ailleurs, en ces temps difficiles où les financements européens n'ont pas permis de mettre l'accent sur la contractualisation, l'animation Natura 2000 de ce site a dernièrement été consacrée à la communication et à la sensibilisation du plus grand nombre.

Avec la réalisation d'un petit film de présentation de Natura 2000 et plus particulièrement du site « Tourbières et fonds tourbeux de Bonfond et Péret-Bel-Air », le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, structure animatrice du site, contribue à faire connaître ce site exceptionnel mais aussi l'attitude à adopter pour qu'il le reste !

Bernard POUYAUD,
Président du Comité de pilotage,
Secrétaire du PNR de Millevaches en Limousin.



Zoom sur l'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences est une analyse qui permet de se poser les bonnes questions dans le sens où **tout projet doit prévenir d'éventuels dommages sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire**.

C'est dans ce cadre que la démarche « évaluation des incidences » prend tout son sens : **anticiper pour mieux préserver**. Elle découle d'une **obligation réglementaire** prévue par le code de l'Environnement (articles L414-4 et R414-19 et suivants).

La Direction départementale des territoires (DDT) de la Corrèze a mis en place un **dispositif afin de faciliter la démarche**. Rendez-vous dans un premier temps sur leur site internet : <http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000/Realiser-une-evaluation-des-incidences>

Vous y trouverez un lien vers un **portail cartographique** qui vous permettra de voir si votre projet est concerné ou non par un site Natura 2000.

Si c'est le cas, vous devrez vérifier si l'opération que vous envisagez nécessite une évaluation d'incidence en consultant les **listes nationales et locales** qui les recensent. En effet, tous les projets ne sont pas concernés par cette procédure (sont concernés par exemple : certaines manifestations sportives ou certains travaux forestiers).

Enfin, le cas échéant, vous devrez remplir un **formulaire d'évaluation simplifiée**. Il s'agit d'une grille d'analyse qui vous permet de juger si votre projet peut avoir des effets notables sur la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

L'animatrice du site Natura 2000 est là, si besoin, pour vous accompagner dans cette démarche.

Une autre vie s'invente ici

...N'hésitez pas à la contacter !



Que fait la flore en hiver ?

Ça y est ! Les beaux jours arrivent ! Petit à petit la tourbière reprend vie. Mais comment les espèces animales et végétales s'adaptent-elles à ce rude climat hivernal qui caractérise notre territoire ? De multiples stratégies existent avec un seul objectif : être présent au printemps !

La végétation, fixée sur un sol très froid, n'a d'autre possibilité que de s'adapter localement aux contraintes climatiques. Les arbres vont perdre leurs feuilles pour éviter de se dessécher et la circulation de la sève va être ralentie à l'extrême durant les mois les plus froids. Certaines plantes vont totalement disparaître de la surface et seul un rhizome, une rosette ou une graine persistera dans le sol.

Pour toutes ces espèces, c'est l'allongement des journées et la hausse des températures qui déclenchent un mécanisme de « réveil » printanier.

Le jardinier le sait bien, suite à ce réveil, un coup de froid peut être fatal à la plante qui aura cru bon de germer ou de bourgeonner.

Mais comme à toute règle, il y a une exception ! Notons tout de même que certaines espèces s'accommodent bien du climat hivernal, comme la Jonquille jaune, qui fleurit chaque année dès février sur le territoire.



Et la faune ?

Tout comme la flore, la faune a développé de multiples stratégies de survie à l'hiver. Les mammifères hibernent pour une grande partie. Les chauves-souris, par exemple, ont tendance à se regrouper, dans des lieux où la température ne descend pas en dessous de 0°C, et avec une certaine humidité de manière à ce que leurs ailes ne se dessèchent pas. A cette période, comme tous les animaux hibernants, un réveil intempestif (dérangement) peut être fatal. La Loutre par contre n'hiberne pas, et devra donc chasser pour se nourrir tout l'hiver.

Les amphibiens, comme le crapaud accoucheur, iront hiberner dans un terrier ou dans un tas de feuilles mortes. Ils effectuent des migrations annuelles de leurs sites de reproduction à leurs sites d'hivernage.



Les insectes, et en particulier les libellules, ont une stratégie très différente. Classiquement, les adultes mourront avant l'hiver. Cependant, les œufs de l'année écoulée, devenus larves, survivront dans le milieu aquatique (cours d'eau, étang...). Elles y passeront 1 à 3 années, le plus souvent.

L'hiver, faune et flore sont au repos. Même si certaines espèces sont encore sensibles, c'est donc la période la plus appropriée pour bon nombre de travaux de gestion... Débardage, bucheronnage, création de mares, pose de clôture, gyrobroyage...

Alors si vous le pouvez, prévoyez vos travaux en conséquence !

Un petit film pour découvrir le site !

Le Parc a confié à TéléMillevaches la réalisation d'un petit film de présentation du programme Natura 2000 et des actions mises en œuvre sur le site « Tourbières et Fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air ».

Ce film vous conduira à la rencontre d'Erwan du Conservatoire d'Espaces Naturels et de Sylvain Bernard et vous donnera une vision concrète de ce que Natura 2000 peut apporter au territoire.

Certaines images, prises à l'aide d'un drone sont à couper le souffle ! ... A découvrir prochainement !



Le CEN, nouveau signataire de la Charte Natura 2000

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) est propriétaire de plusieurs parcelles sur le secteur de la Naucodie. Afin de confirmer son adhésion aux objectifs de conservation ou de réhabilitation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire définis dans Document d'objectifs, le CEN vient de signer la charte Natura 2000 du site.

Cette dernière contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Actuellement, cette adhésion ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Tout propriétaire de terrain en zone Natura 2000 peut adhérer... pourquoi pas vous ?

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'animatrice du site :

Marion PAROIS

m.parois@pnr-millevaches.fr

05.55.96.97.28

Maison du PNR de Millevaches en Limousin

7 route d'Aubusson – 19290 Millevaches

www.pnr-millevaches.fr

L'Europe investit dans les zones rurales

